

**Séance du
Conseil du
18 septembre
2023**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue le lundi 18 septembre 2023 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM. Simon Nadeau, Yvon Roy, Martin Papineau, Luc Vézina et Michel Rousseau et la conseillère, M^{me} Edith Rousseau. M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière et Sophie Boucher, greffière-trésorière par intérim sont également présentes.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2023;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Engagement d'un préposé à temps partiel et sur appel pour les travaux publics;
7. Résolution autorisation un dépôt d'une demande de subvention au Programme FRR Volet 2 pour le parc intergénérationnel;
8. Résolution autorisation un dépôt d'une demande de subvention au Programme FRR Volet 3 pour le parc intergénérationnel;
9. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028);
10. Résolution constitution du comité de démolition;
11. Octroi d'un contrat pour un nouveau site internet;
12. Correspondances;
13. Suivi des dossiers :
 - a. Rencontre CISSS;
 - b. Air Medic;
 - c. Dossier expropriation.
14. Varia;
15. Période de questions écrites et verbales;
16. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Frédéric Poulin, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Frédéric Poulin
M. Simon Nadeau, siège #1
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3

M. Martin Papineau, siège #4
M. Luc Vézina, siège #5
M. Michel Rousseau, siège #6

2023-09-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau, appuyé par le conseiller Yvon Roy, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2023-09-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2023

Adoption du procès-verbal 23 août 2023

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu à l'unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2023, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2023-09-03

5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau, appuyé par le conseiller Luc Vézina et résolu à l'unanimité des conseillers, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 3379 au numéro 3387 et les paiements AccèsD pour la somme de 22 096.79\$. Les salaires seront à comptabiliser lors de la prochaine séance.

2023-09-04

6. Engagement d'un préposé à temps partiel et sur appel pour les travaux publics

Engagement préposé aux travaux publics

ATTENDU QU' il y avait une ressource externe qui effectuait diverses tâches pour la Municipalité;

ATTENDU QUE depuis la mi-juin ce dernier n'est plus en mesure d'effectuer des tâches de travaux publics;

ATTENDU QU' afin de continuer à réaliser ces tâches et aussi de l'entretien général des bâtiments, il a été décidé d'ouvrir un poste de préposé aux travaux publics à temps partiel et sur appel;

ATTENDU QU' un poste de préposé aux travaux publics est affiché depuis le 7 septembre;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un(e) préposé aux travaux publics suite à l'ouverture du poste;

ATTENDU QU' une candidature a été reçue et le Conseil recommande son embauche;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Yvon Roy

Appuyé par la conseillère Edith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal embauche M. Daniel Vézina à titre de préposé au travaux publics à temps partiel sur appel. La date d'entrée en fonction officielle sera le 19 septembre 2023.

2023-09-05

Résolution
FRR 2
Parc intergénérationnel

7. Résolution autorisation un dépôt d'une demande de subvention au Programme FRR Volet 2 pour le parc intergénérationnel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues a élaboré un projet pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel près du centre de la Volière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 2 (Pacte rural);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina

Appuyé par la conseillère Edith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues mandate comme représentante, M^{me} Virginie Gagnon, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural);

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues demande à la MRC de Montmagny, d'affecter la somme de 32 000 \$ à partir des objectifs d'affectation du FRR-volet 2 (Pacte rural) au volet local pour la réalisation de ce projet.

2023-09-06

Résolution
FRR 3
Parc intergénérationnel

8. Résolution autorisation un dépôt d'une demande de subvention au Programme FRR Volet 3 pour le parc intergénérationnel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues a élaboré un projet

pour l'achat et l'installation d'un module de jeux extérieurs pour les enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 3 – Signature innovation et utiliser le montant total qui lui est alloué soit 45 000 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau

Appuyé par le conseiller Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 3 – Signature innovation et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète ;

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues mandate comme représentante, M^{me} Virginie Gagnon à déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 3 – Signature innovation.

2023-09-07

TECQ 2024-2028

9. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028)

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être

majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina

Appuyé par Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, M^{me} Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés M. Mathieu Rivest et M. Bernard Généreux, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-09-08

10. Résolution constitution du comité de démolition

Résolution
constitution du
comité de
démolition

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Edith Rousseau

Appuyé par le conseiller Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n°2023-19-148*. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Frédéric Poulin, président

Michel Rousseau, membre et président substitut

Simon Nadeau, membre

Edith Rousseau, membre

Yvon Roy, membre

Martin Papineau, membre

Luc Vézina, membre

DE DÉSIGNER la fonctionnaire, M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière étant en charge de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 2023-10-148*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

2023-09-09

11. Octroi d'un contrat pour un nouveau site internet

Résolution
nouveau site
internet

ATTENDU QUE le site Internet est rendu désuet et qu'il y a lieu de procéder à une refonte complète;

ATTENDU QUE la firme Numérique a fait une offre de services de conception de site web;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite rendre son site internet fonctionnel et être autonome afin d'en faire la gestion;

ATTENDU QUE M^{me} Nathalie Chaput a avisé il y a quelques semaines qu'elle ne pourrait plus s'occuper de la gestion du Site Internet et du Facebook;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Edith Rousseau

Appuyé par le conseiller Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues octroi le contrat de refonte du site internet à la firme *Numérique* pour le forfait entourage pour un montant annuel de 1 750,00 \$ avant taxes. Le forfait pourra débuter au 1^{er} janvier 2024.

12 Correspondances

13. Suivi des dossiers

- a. Rencontre CISSS;
- b. Air Medic;
- c. Dossier expropriation.

14. Varia

- a. Bibliothèque
- b. Rendez-vous de la Ruralité

Période de questions

15. Période de questions générales écrites et verbales

M. le maire demande à M^{me} Gagnon si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond que non.

2023-09-10

16. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Simon Nadeau, que la séance soit levée à 19 heures 24.

Virginie Gagnon
Greffière-trésorière

Frédéric Poulin
Maire

